

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00152

**DECHETERIES D'ANDREZIEUX-BOUTHEON ET SAINT-CHAMOND -
AUTORISATION DE SIGNER : LES 2 NOUVEAUX CONTRATS DE VENTE DE
FERRAILLE, LES AVENANTS N° 2 AUX MARCHES 2014DECH233 ET
2014DECH237 EXPLOITATION DES DECHETERIES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian
FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET,
M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,
M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160325-D20160015210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DECHETERIES D'ANDREZIEUX-BOUTHEON ET SAINT-CHAMOND - AUTORISATION DE SIGNER : LES 2 NOUVEAUX CONTRATS DE VENTE DE FERRAILLE, LES AVENANTS N° 2 AUX MARCHES 2014DECH233 ET 2014DECH237 EXPLOITATION DES DECHETERIES

Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de sa compétence en gestion des déchets ménagers, dispose de 11 déchèteries sur son territoire.

Destinés principalement aux usagers ménagers, ces équipements constituent un outil incontournable dans la politique de valorisation des déchets. Ils répondent aux besoins de prise en charge des déchets avec une logique de valorisation. Un des flux concerné est celui des ferrailles.

Depuis quelques années, dans une démarche d'optimisation de ses recettes, Saint-Etienne Métropole a pris la décision de ne plus englober le traitement des ferrailles dans les marchés d'exploitation de déchèteries. Ainsi, Saint-Etienne Métropole traite directement avec les repreneurs, et impose l'exutoire aux exploitants des déchèteries, ce qui permet de négocier le meilleur prix de vente.

Conformément à la délibération du Bureau, Saint-Etienne Métropole a ainsi conventionné avec les repreneurs suivants.

Déchèterie	Repreneur é	Prix de vente	
		Prix base (décembre 2013)	Prix plancher
Andrézieux-Bouthéon	RDS ZA les Volons Andrézieux-Bouthéon	170 €/t	85 €/t
L'Etrat	Arnaud Démolition 370 rue A Camus La Talaudière	170 €/t	95 €/t
Saint-Etienne Chauvetière			
Saint-Etienne Soleil			
Saint-Héand			
Saint-Jean-Bonnefonds			
Saint-Chamond	RDS 8, rue de la libération L'Horme	170 €/t	85 €/t
Firminy	Ondaine Métaux (Sita) Rue de l'Ondaine Le Chambon-Feugerolles	170 €/t	80 €/t
La Ricamarie			
Roche-la-Molière			
Tartaras	Bayle (Sita) Rue Adèle Bourdon Lorette	170 €/t	80 €/t

Le prix de vente, appliqué aux poids réels issus de chaque déchèterie (pont bascule obligatoire à l'entrée des sites des repreneurs) est lié aux variations de l'indice Q0602, « platinages, vieilles tôles et assimilés ». Il est également prévu un prix plancher qui nous garantit une recette minimale.

Dès que la variation de l'indice Q0602 conduit à un prix de vente inférieur au prix plancher, celui-ci s'applique. Or, le cours de l'indice a beaucoup chuté ces dernières années. En décembre 2015, le prix de base révisé était ainsi à 57 € soit très nettement en dessous des prix planchers pratiqués.

Dans un contexte économique difficile, la société RDS nous demande d'arrêter la convention qui nous lie à eux pour les déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon et Saint-Chamond.

Par suite, un prix de reprise a été demandé à d'autres repreneurs. La société Arnaud Démolition a remis une offre, tout à fait acceptable avec :

- prix de base de 57 € (valeur décembre 2015),
- prix plancher de 95 €.

Aussi, il est proposé d'arrêter les conventions de reprise avec la société RDS et de contractualiser avec la société Arnaud Démolition pour les déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon et Saint-Chamond.

La reprise des ferrailles est individualisée pour chaque déchèterie, avec un contrat de vente par site.

Ces nouveaux contrats s'appliqueront dès leurs notifications pour une durée ferme allant jusqu'au 31 janvier 2018, avec possibilité de reconduction tacite une fois 1 an jusqu'au 31 janvier 2019.

Cela implique également de modifier l'exutoire prévu aux marchés d'exploitation des déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon (marché 2014DECH233) et de Saint-Chamond (marché 2014DECH237) attribués à la société SERMACO. Il est donc nécessaire de prévoir des avenants permettant d'ajouter des prix nouveaux de transport :

- pour Andrézieux-Bouthéon : transport depuis la déchèterie jusqu'au site d'Arnaud Démolition, 370, rue Albert Camus à La Talaudière,
- pour Saint-Chamond : transport depuis la déchèterie jusqu'au site d'Arnaud Démolition, même adresse.

Considérant la proposition satisfaisante de Sermaco qui propose le même prix unitaire (PU) pour les deux transports à savoir : 25 € HT/ tonne de déchets transportés.

Ceci représente un surcoût annuel d'environ :

- 2 800 € TTC pour Andrézieux-Bouthéon (base moyenne des tonnages 2014-2015),
- 6 000 € TTC pour Saint-Chamond (base moyenne des tonnages 2014-2015).

Soit :

- pour Andrézieux-Bouthéon : 11 200 € TTC pour 4 ans soit 1,2 % du marché,
- pour Saint-Chamond : 24 000 € TTC pour 4 ans soit 3,4 % du marché.

Si on ajoute le montant des avenants 1, (environ 4 100 € TTC par lot), on obtient :

- pour Andrézieux-Bouthéon / lot 1 : + 1,7 %,
- pour Saint-Chamond / lot 5 : + 4 %.

Ces nouveaux prix seront appliqués dès la notification des avenants à l'entreprise Sermaco.

A noter que le prix plancher de reprise transmis par Arnaud Démolition (prix minimum appliqué si les cours des ferrailles sont inférieurs) permettra de percevoir des recettes supérieures de quelques milliers d'euros (fonction des tonnages réels).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à accepter la demande de RDS relative à l'arrêt des conventions de reprise des ferrailles des déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon et Saint-Chamond,**
- **prend acte du choix de la société Arnaud Démolition pour la vente des ferrailles issues des déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon et Saint-Chamond,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les 2 nouveaux contrats de vente de ferrailles avec l'entreprise énoncée ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les avenants n°2 aux marchés N°2014DECH233 et N°2014DECH237 conclus avec l'entreprise SERMACO.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD